



ALLEZ PARENTS
Association Indépendante de Parents d'Elèves
280, Domaine de Pindamonte – cidex 445
06 330 Roquefort les pins
Tel : 06 83 15 20 73 / 06 19 37 26 27

Monsieur Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins
Place Antoine Merle

Le 2 avril 2009,

LR avec AR

Objet : réglementation de l'affichage des panneaux

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 19 mars 2009, nous avons pris connaissance de la procédure officielle mise en place par la Mairie visant à règlementer l'affichage dans les panneaux des écoles. Nous avons bien compris que dorénavant toute l'information d'Allez Parents devait passer par vous qui déciderez de l'affichage (ou pas) de notre information à destination des parents. Nous avons également constaté que les serrures des panneaux avaient été changées rendant impossible notre accès.

Permettez nous d'être très étonnés de cette mesure car elle est, semble-t-il, contraire aux textes législatifs en vigueur. En effet, le Code de l'Education stipule que les associations de parents d'élèves doivent disposer d'un panneau d'affichage dont elles peuvent jouir librement. Ce panneau d'affichage fait partie des moyens matériels mis à leur disposition (décret 2006-935 du 28/07/2006 et BO n°31 du 31/08/2006 MENE0602215C). De plus, la liberté d'expression et la liberté d'association sont des principes protégés par la Constitution. La loi de 1901 va également dans ce sens.

Par conséquent, nous comptons sur votre bienveillance pour redonner à notre association le libre accès à l'affichage afin de pouvoir remplir notre mission associative auprès des parents.

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Madame Delhomme Bénédicte
Co-présidente d'Allez Parents

Madame Gonnet Caroline
Co-présidente d'Allez Parents